

19 janvier 2015 – n° 03
150003

FORET COMMUNALE SOUMISE - PROGRAMMATION DE MARTELAGES DE BOIS, ETAT D'ASSIETTE 2015

Le Code forestier définit les missions de l'Office National des Forêts et en particulier la mise en œuvre du régime forestier qui satisfait de manière spécifique à l'intérêt général. Dans ce cadre, l'O.N.F. propose à la commune propriétaire un état prévisionnel des coupes et le programme de martelage des bois qui seront prévus à la coupe l'année suivante.

L'ensemble de ces opérations doit se faire en conformité avec le plan d'aménagement forestier qui définit l'orientation de la gestion forestière pour 20 ans qui est établi pour chaque massif forestier et validé par le conseil municipal.

- Conformément au code forestier applicable aux collectivités locales, il est proposé au conseil municipal la validation du programme de martelage proposé pour les forêts, propriétés de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, pour l'année 2015, comme suit .

Nature de coupe	Parcelles concernées	
Irrégulière	107-111	Massif de la Bure
	203-208	Massif de l'Ormont
	332-334	Massif du Kemberg
	420-446-449	Massif de la Madeleine
Régénération	121-122	Massif de la Bure
	416-436	Massif de la Madeleine

- Soucieux de réaliser une gestion dynamique de la forêt, adaptée à l'analyse actualisée de cette dernière et au contexte économique actuel, l'Office National des Forêts (O.N.F.) propose une dérogation à l'état d'assiette théorique du plan d'aménagement en autorisant l'inscription de coupe reportée de l'exercice 2012 de la parcelle :

Nature de coupe	Parcelle concernée	
Irrégulière	437	Massif de la Madeleine

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,


- DEMANDE à l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes telles que proposées dans le tableau ci-dessus, pour l'année 2015 ;

- ACCEPTE la dérogation d'inscription de coupe reportée de l'exercice 2012 de la parcelle n °437 sise Massif de la Madeleine, pour l'année 2015 ;

Le volume indicatif récoltable est évalué à 5 000 m³. Les recettes constatées liées aux ventes de bois en 2015 sont estimées à 175 000 euros.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 19 janvier 2015

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 34

Procuration 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER (*procuration à B.Toussaint du point n°01 au n°04*), Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI, Nathalie TOMASI

Excusée et a donné procuration :

Dominique CHOBAUT

à Françoise LEGRAND

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
